

UNDT/2012/159, Applicant

Décisions du TANU ou du TCNU

Évaluation de la gestion: le demandeur a demandé l'évaluation de la gestion de chacune des décisions administratives qu'il a contestées devant le tribunal.

Médiation: Le tribunal a constaté que la médiation était recherchée par l'intimé concernant la mesure disciplinaire de la rétrogradation proposée, mais la discussion entre le requérant et le Médiateur a dépassé la portée de la rétrogradation. La médiation a été demandée dans la date limite pour le dépôt de la demande. Le délai de remplissage d'une demande commence à partir de la date à laquelle la médiation se décompose, donc la demande a été déposée dans les délais applicables.

DÉCISION: La demande est à recevoir.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur est le chef de la survie et du développement des enfants à l'UNICEF. Il a déposé deux demandes stimulantes: l'imposition d'une mesure disciplinaire de la rétrogradation et l'émission d'une réprimande; La décision de l'organisation de le conserver au niveau du P-4 après avoir été sélectionnée pour un poste P-5 dans le bureau de l'UNICEF en Ouganda; non sélection pour un poste P-5 en Tanzanie; Le fait de ne pas le délivrer avec un avis écrit d'abolition d'un poste qu'il a occupé à l'UNICEF Malawi et le refus du représentant du pays du Malawi de l'UNICEF de signer son autorisation de voyage.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Undt a trouvé que chacun des défis du demandeur était à recevoir.

Applicants/Appellants

Applicant

Entité

FNUE

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2012/21

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

30 Oct 2012

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)

TCNU Règlement de procédure

- Article 15.7

TCNU Statut

- Article 8
- Article 8.1(d)(ii)
- Article 8.1(d)(iv)